

Denis Grandjean , député		P2003.07
Construction d'aires de stationnement pour voitures aux entrées des autoroutes de notre canton (parkings point de contact)		DAEC
		Cosignataires: 15
Reçu SGC: 13.03.07	Transmis CHA: 28.03.07*	Parution BGC: mars 2007

Dépôt et développement

Dans notre société, la pollution et la forte utilisation des ressources naturelles énergétiques sont des problèmes très importants et des mesures doivent être prises. Par mon postulat, je désire faire prendre conscience des faits précités et mettre en place des parkings qui seront un service à la population et d'une grande utilité.

Notre canton possède un important réseau routier. Les autoroutes A1 et A12 le traverse. Sur ces routes nationales, il y a lieu de constater que de nombreuses voitures circulent avec uniquement une personne à bord. Ces automobilistes effectuent de grands trajets en traversant notre canton seul dans leur voiture alors qu'un regroupement pourrait avoir lieu aux entrées des autoroutes.

Le plan cantonal des transports prévoit que le canton développe l'auto-partage et le covoiturage. Mon postulat va dans ce sens. En effet, si vous habitez Châtel-St-Denis et que vous travaillez à Fribourg ou Lausanne, le parking point de contact permettra à plusieurs personnes d'effectuer le trajet ensemble. Il en va de même dans les loisirs. Des personnes habitant les districts de la Sarine et de la Broye pourraient se donner rendez-vous au parking point de contact de Rossens. Actuellement, de nombreux automobilistes utilisent le même parcours car ils n'ont pas d'endroit point de contact et les parkings des entreprises privées ont des signalisations interdisant le parcage.

A proximité des entrées des autoroutes, il y a des emplacements qui ne sont pas utilisés à cause du bruit et de l'odeur des gaz d'échappements. Ces endroits pourraient être utilisés pour ces parkings point de contact où les automobilistes laisseraient leur voiture jusqu'à 15 jours.

Ce postulat ne va pas résoudre tous les problèmes de pollution et d'énergie fossile mais il permettra d'améliorer la situation et surtout de faire prendre conscience aux automobilistes de la situation. Durant de nombreuses années, nous aurons toujours de la circulation et même s'il y a de grandes améliorations des véhicules concernant la consommation et la pollution, le canton doit effectuer des études et prendre des mesures pour le bien des citoyens et de notre planète.

* * *

* date à partir de laquelle court le délai de réponse du Conseil d'Etat (5 mois).